

Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain
Formulaire – Demande d'abattage d'arbre

IMPORTANT : L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. **Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis ou certificat.** Le dépôt de cette demande ne doit en aucun temps être considéré comme une autorisation de débiter les travaux.

Identification du demandeur (si différent du propriétaire fournir une procuration)

Nom :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone (1) :	Téléphone (2) :
Courriel :	

Site des travaux

Numéro de lot ou adresse :	
Localisation de/des arbres : <input type="checkbox"/> cour avant <input type="checkbox"/> cour latérale <input type="checkbox"/> cour arrière	
Début des travaux (aaaa-mm-jj) :	Fin des travaux (aaaa-mm-jj) :
Coûts des travaux :	

Essence de l'arbre à abattre

<input type="checkbox"/> Érable	<input type="checkbox"/> Sapin, épinette	<input type="checkbox"/> Peupliers (tremble)	<input type="checkbox"/> Bouleaux	<input type="checkbox"/> Frêne
<input type="checkbox"/> Autre essence d'arbre :				
<input type="checkbox"/> Nombre d'arbres à abattre :				

Identification de l'entrepreneur (si même que demandeur veuillez cocher)

Nom de l'entreprise :	
Personne responsable :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone (1) :	Téléphone (2) :
N° RBQ :	N° NEQ :

Motif de l'abattage

<input type="checkbox"/> Maladie incurable	<input type="checkbox"/> Mort	<input type="checkbox"/> Vent	<input type="checkbox"/> Insectes	<input type="checkbox"/> Autres :
--	-------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

Documents requis

- Croquis détaillé de l'implantation des arbres
- Photos des arbres entiers identifiés
- Photos des feuilles des arbres identifiés
- Rapport d'un émondeur professionnel accrédité, si besoin

Voir verso

Disposition des résidus de bois

Pour les entrepreneurs

Les matières résultant des travaux d'émondage et d'élagage effectués par un entrepreneur devront être déchiquetées et disposées par cet entrepreneur.

Pour les particuliers

La Ville de Beauharnois offre le service de collecte des branches. Les citoyens peuvent utiliser le service gratuitement jusqu'à deux fois par année. Pour les collectes supplémentaires (troisième et suivantes dans une même année) un coût sera applicable selon la réglementation en vigueur.

Pour ce faire, les citoyens doivent communiquer avec le Service des travaux publics afin de donner leur adresse.

Les branches doivent être déposées en bordure de la rue après 20 h la veille ou avant 7 h le jour même de la collecte. Les branches doivent mesurer moins de cinq (5) centimètres de diamètre. Les matières excédant cinq (5) centimètres de diamètre doivent être apportées à l'écocentre. Les branches doivent être disposées en ballot de quarante (40) centimètres de diamètre et d'un mètre et demi (1,5) de longueur maximum, bien placé et le bout coupé vers la rue.

Le temps alloué par résidence pour le déchiquetage ne doit pas excéder quinze (15) minutes. Lorsque ce temps sera écoulé, le propriétaire concerné sera facturé au taux horaire selon la réglementation.

Vous pouvez nous transmettre votre demande par le biais d'une des manières suivantes :

En personne ou par la poste : 100-660, rue Ellice à Beauharnois, Qc, J6N 1Y1

Par courriel : occupation.territoire@ville.beauharnois.qc.ca

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'occupation du territoire au 450 429-3546 poste 244

***Veuillez noter qu'il peut vous être exigé de replanter un arbre, selon les dispositions de l'article 12.18 du règlement de zonage 701**

Signature du demandeur

Date (aaaa-mm-jj)